

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES
COMTÉ DE VERCHÈRES**

Séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Verchères, tenue le 3 septembre 2014 à 17 heures, à laquelle assemblée sont présents :

Le maire monsieur Alexandre Bélisle;

La conseillère madame Michèle Tremblay, les conseillers messieurs André Dansereau, Gilles Lamoureux et Roger Benjamin.

Sont absents : messieurs Luc Fortin et Claude Ménard

Sont aussi présents: Luc Forcier, directeur général et Martin Massicotte, directeur général adjoint et urbaniste.

203-2014 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire constate le quorum; l'assemblée est ouverte à 17 heures par un mot de bienvenue.

204-2014 REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS #367-2004, #255-98 et #256-98

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux, appuyée par madame Michèle Tremblay et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Verchères accepte l'offre qui lui est faite de la **Caisse Desjardins Contrecoeur-Verchères** pour son emprunt par billets en date du 10 septembre 2014 au montant de 131 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéro #367-2004, #255-98 et #256-98. Ce billet est émis au prix de 100 CAN pour chaque 100,00\$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

24 800 \$	2.93 %	10 septembre 2015
25 400 \$	2.93 %	10 septembre 2016
26 300 \$	2.93 %	10 septembre 2017
26 900 \$	2.93 %	10 septembre 2018
27 600 \$	2.93 %	10 septembre 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adopté.

205-2014 REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS #367-2004, #255-98 et #256-98

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Verchères souhaite emprunter par billet un montant total de 131 000 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
367-2004	102 200 \$
255-98	12 850 \$
256-98	15 950 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par monsieur André Dansereau, appuyé par monsieur Roger Benjamin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 131 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros # 367-2004, #255-98 et #256-98 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 10 septembre 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	24 800 \$
2016	25 400 \$
2017	26 300 \$
2018	26 900 \$
2019	27 600 \$ (à payer en 2019)

Adopté.

206-2014 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal répondent aux différentes questions des personnes présentes à la séance.

207-2014 CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé à 17h10 la séance d'ajournement est levée sur la proposition de monsieur Gilles Lamoureux, appuyée par madame Michèle Tremblay.

Adopté.

L'assemblée est close.

Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alexandre Bélisle, maire

Luc Forcier, sec.très.